

BARÈME DES HONORAIRES D'AGENCE AU 01/01/2024

TRANSACTION

Prix du bien	Mandat Simple et Semi exclusif	Mandat Exclusif
Jusqu'à 150 000€	9 000€ TTC (forfait)	8 000€ TTC (forfait)
De 150 001 à 300 000€	7% TTC	6% TTC
De 300 001€ à 600 000 €	6% TTC	5% TTC
Plus de 600 001 €	5% TTC	4% TTC

GESTION

Gestion et représentation du propriétaire-bailleur dans le cadre de ses obligations

- Pour les loyers inférieurs à 1.099,00 € TTC 6 % HT
- Pour les loyers supérieurs à 1.100,00 € TTC 5 % HT

LOCATION

Conformément au décret n° 2014-890 du 1er août 2014 de la loi Alur du 24 mars 2014, le montant TTC de ces honoraires est plafonné par zones géographiques :

 Les frais incombant le Mandant seront identiques à ceux supportés par le locataire

- Zone « très tendue »
- ◆ 15 € / m² (dont 3€ / m² pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée et de sortie)
 - Zone « tendue »
- ◆ 13 € / m² (dont 3€ / m² pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée et de sortie)
 - Autres zones
- ◆ 11 € / m² (dont 3€ / m² pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée et de sortie)

Pour les biens dont la **surface habitable** est supérieure à 100 m² une remise de 30 % est appliquée